



**VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 FEVRIER 2019**

**Présents :**

Mme Sophie RIGAULT, Maire

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Roger AMALOR, Irmgard ASTIER et Bernard ZUNINO Adjointes au Maire,

Mmes et MM. Gérard BODIGOFF, Gérard-François KRATOCHVIL (départ à 23h), Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI (arrivé à 20h42), Isabelle OUDARD, Jaya MAREEMOOTOO (arrivée à 20h50), Anne-Marie DOUSSINEAU, Alain LE MINOUX, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN, Marie-Elisabeth BARDE, Laurie BARTEBIN, Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIUO, Clément JEHANNO, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Sandrine LADEGAILLERIE, procuration à Mme Sophie RIGAULT

M. Claude BOISSIERES, procuration à M. Joseph DELPIC

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Carole COUTON

Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à M. Roger AMALOR jusqu'à 20h50

M. Nizar MEHRI, procuration à M. Dominique TAFFIN

M. José CASTICO OLIVEIRA, procuration à Mme Isabelle OUDARD

Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Mme Bernadette BENOIT-GUYOD, procuration à M. Georges GOURGUES

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Nathalie FOURMANN à partir de 23h

**Secrétaire :** Mme Muriel MOSNAT

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018 par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 abstentions « Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne ».

**2019-022 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION" POUR L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** du rapport établi par la Communauté d'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » pour l'année 2017 qui lui a été soumis.

**2019-023 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du contenu du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune.

**2019-024 : BUDGET PRIMITIF 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir en avoir délibéré, par 4 voix pour (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne »), 26 voix contre (la Majorité Municipale) et 5 abstentions (« Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne »),

**REJETTE** l'amendement proposé par le groupe « Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne ».

Après en avoir délibéré,

- **Pour la section de fonctionnement** par 26 voix pour (la Majorité Municipale), 6 voix contre (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 3 abstentions (« Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel »),

- **Pour la section d'investissement** par 26 voix pour (la Majorité Municipale), 6 voix contre (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 3 abstentions (« Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel »),

**ADOPTE** le budget primitif pour l'année 2019

- section de fonctionnement :
  - ✓ Recettes : 27 401 147 €
  - ✓ Dépenses : 27 401 147 €
- section d'investissement :
  - ✓ Recettes : 10 629 196 €
  - ✓ Dépenses : 10 629 196 €

**2019-025 : VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE BERLIOZ ET DES PLACES PÜTTLINGEN ET BERLIOZ.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipal, « Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 voix contre (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne »),

**APPROUVE** le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afférents selon le tableau ci-dessous.

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
		2019	2020
Réaménagement de la rue Berlioz et des places Püttlingen et Berlioz	2 700 000 €	2 200 000 €	500 000 €

**2019-026 : GARANTIE D'EMPRUNTS A ESSONNE HABITAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 abstentions (« Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne »),

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Michel-sur-Orge accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 097 277 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°89409 constitué de 7 lignes de Prêt.

**Article 2 :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Michel-sur-Orge s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4 :**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Michel-sur-Orge autorise Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec réservation de logement avec ESSONNE HABITAT.

**2019-027 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) RELATIVE A LA REALISATION D'UN POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF AUX MARES YVON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 abstentions (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne »),

**APPROUVE** le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afférents selon le tableau ci-dessous.

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement			
		2016	2017	2018	2019
Pôle associatif et sportif des Mares Yvon	3 551 681,63 €	65 291,46 €	215 702,41 €	2 720 687,76 €	550 000,00 €

**2019-028 : ACTUALISATION DU DISPOSITIF AVS « VACANCES AILLEURS »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la reconduction du dispositif « Vacances Ailleurs » pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 719, (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances (VACAF),

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

**FIXE** la durée du séjour à une semaine en pension complète ou demi-pension ou à deux semaines sans prise en charge de la restauration,

**FIXE** l'aide municipale à la prise en charge de 10% du séjour comprenant l'hébergement et la pension pour une semaine ou l'hébergement seulement pour deux semaines pour 12 familles maximum, dans la limite du plafond fixé par les orientations 2019 de la CAF, soit un financement pouvant s'échelonner de 100 à 230 € par famille en fonction des compositions familiales,

**FIXE** la participation minimum des usagers à 20% du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,

**DIT** que l'attribution des chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux se fera sur la base des frais de transport restant à charge des participants après déduction des 20% représentant leur participation et dans la limite d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 80 € par jour et par personne.

En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

**DIT** que dans le cadre d'une action éducative, les usagers seront incités à constituer une épargne,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

#### **2019-029 : PROJET SOCIAL 2019-2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau « contrat de projet » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2019 -2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que les avenants le cas échéant avec la Caisse d'Allocations familiales.

#### **2019-030 : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche pour Saint-Michel » et « Ecologistes & Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 abstentions (« Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne »),**

**DESIGNE** pour représenter la commune de Saint-Michel-sur-Orge au comité syndical du SIPPAREC :

- En qualité de délégué titulaire : Sophie RIGAULT, Maire de Saint-Michel-sur-Orge,
- En qualité de délégué suppléant : Muriel MOSNAT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

#### **2019-031 : CHANTIER D'INSERTION ESPACES VERTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention pour la reconduction d'un chantier d'insertion par l'activité économique à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Saint-Michel-sur-Orge et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France (ECIDF),

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

**DIT** que la dépense correspondante est inscrite au Budget municipal.

**2019-032 : CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE SAINT-MICHELLOIS DE LA CLASSE DE TROMPETTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention avec la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois qui prévoit que :

- L'élève Saint-Michellois inscrit dans la classe de trompette du conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge en 2013-2014 peut suivre les cours de trompette auprès du conservatoire de Sainte-Geneviève-des-Bois comme partie intégrante de leur formation au conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge,
- La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois facturera à la Ville de Saint-Michel-sur-Orge le tarif réservé aux usagers résidant hors de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour les cours dispensés pour une année scolaire,
- La Ville de Saint-Michel-sur-Orge se chargera, pour sa part, de facturer à la famille concernée le tarif en vigueur sur son territoire, en tenant compte de leur quotient familial,

**DIT** que cette convention concerne un élève inscrit en classe de trompette au Conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge en 2013-2014,

**DIT** que cette convention s'appliquera pour l'année scolaire 2018-2019,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

**2019-033 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ECOLE DE MUSIQUE DE BRETIGNY-SUR-ORGE » POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE SAINT-MICHELLOIS DE LA CLASSE DE TROMPETTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'association « école de musique de Brétigny-sur-Orge », qui prévoit que :

- L'élève Saint-Michellois inscrit dans la classe de trompette du conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge en 2013-2014 peut suivre les cours de trompette auprès de l'association « école de musique de Brétigny-sur-Orge », comme partie intégrante de leur formation au conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge,
- L'association « école de musique de Brétigny-sur-Orge » facturera à la Ville de Saint-Michel-sur-Orge le tarif réservé aux usagers résidant hors de la commune de Brétigny, pour les cours dispensés pour une année scolaire,

- La Ville de Saint-Michel-sur-Orge se chargera, pour sa part, de facturer à la famille concernée le tarif en vigueur sur son territoire, en tenant compte de leur quotient familial.

DIT que cette convention concerne un élève inscrit en classe de trompette au Conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge en 2013-2014,

DIT que cette convention s'appliquera pour l'année scolaire 2018-2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

### **2019-034 : MOTION POUR LE DEDOUBLEMENT DE TOUTES LES CLASSES DE CP ET CE1 DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Projet de motion présenté par le groupe Saint-Michel en commun / Alternative citoyenne :

Depuis la rentrée 2017, le dédoublement des CP et des CE1 en REP+ puis en REP est en cours. Les CP ont été dédoublés en REP+ à la rentrée 2017. Les CE1 des REP+ et les CP de REP le sont depuis la rentrée 2018. Enfin à la rentrée 2019, tous les CP et CE1 seront dédoublés dans l'ensemble de l'éducation prioritaire. L'effectif de ces classes est d'environ 12 élèves.

Le ministre de l'Education Nationale vient de présenter un premier bilan positif de cette mesure. Même si les modalités et l'interprétation des résultats de cette première évaluation méritent d'être approfondis, en particulier dans la durée, « l'impact du dédoublement pour les élèves indique que l'effet est de 8 % d'écart-type en français et de 13% en mathématiques, en faveur des élèves de REP+, par rapport au groupe témoin qui n'a pas bénéficié de cette mesure ». Cet effet est donc statistiquement très significatif : les élèves de classes dédoublées ont en fin de CP des résultats supérieurs aux élèves issus de classes ayant des caractéristiques similaires mais n'ayant pas étudié dans des classes de taille réduite. Cet effet se vérifie en particulier pour les élèves en très grande difficulté, selon les chiffres publiés par le ministère :

« - sur les 60.000 élèves scolarisés en CP REP+ l'année dernière, 40% étaient en très grande difficulté en mathématiques et en français soit 24 000 élèves,

- le dispositif permet une baisse de cette proportion d'élèves en très grande difficulté de 7,8% pour le français et de 12,5% en mathématiques,

- ainsi, au terme de la première année, sur les 24 000 élèves en très grande difficulté, il y a 2 000 élèves de moins en très grande difficulté en français et 3 000 élèves de moins en très grande difficulté en mathématiques ».

Cependant de nombreuses autres écoles ayant des élèves en très grande difficulté se sentent mises de côté pour la seule raison que la carte de l'éducation prioritaire ne recoupe pas toujours celle de la politique de la ville, comme c'est cas à Saint-Michel-sur-Orge notamment pour le groupe scolaire Lamartine au sein du quartier prioritaire Boieldieu-Bizet.

Le Premier ministre vient d'adresser aux préfets le 22 janvier 2019 une circulaire relative à « la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » qui présente les différentes mesures de la politique de la ville à mettre en œuvre en cette année 2019. Il est notamment indiqué que les contrats de ville, qui ont été prolongés jusqu'en 2022, « devront être renouvelés... avant fin juillet 2019 ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DEMANDE** que le dédoublement des classes de CP et CE1 dans TOUTES les écoles des quartiers

prioritaires de la politique de la ville soit proposé et pris en compte dans l'avenant qui devrait être présenté par Cœur d'Essonne Agglomération pour le contrat de ville rénové 2014/2022.

Cette motion sera adressée au Président de Cœur d'Essonne Agglomération, au Préfet de l'Essonne et au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

### **2019-035 : MOTION CLIMAT - COMBUSTIBLES FOSSILES**

Projet de motion présenté par le groupe Saint-Michel en commun /Alternative citoyenne

**CONSIDERANT** que les engagements pris dans l'accord de Paris adopté à l'issue de la COP21, par lequel la communauté internationale s'est engagée à maintenir le réchauffement climatique « bien en-deçà de 2°C » ;

**CONSIDERANT** que l'Assemblée nationale a adopté, le 25 novembre dernier, une résolution pour une société bas carbone, dans laquelle elle « *encourage les investisseurs institutionnels, les entreprises, notamment celles dont l'Etat est actionnaire, et les collectivités territoriales à cesser d'investir dans les énergies fossiles et notamment dans le charbon* » ;

**CONSIDERANT** que, dans son rapport « Unburnable carbon », la Carbon Tracker Initiative montre que les entreprises du secteur fossile exploitent actuellement ou s'appêtent à exploiter des réserves de charbon, de gaz et de pétrole représentant 2,795 gigatonnes d'émissions potentielles de CO<sub>2</sub>, soit cinq fois ce que nous pouvons émettre si nous souhaitons pouvoir maintenir le réchauffement sous cette barre des 2°C ;

**CONSIDERANT** que des travaux récemment publiés par la revue Nature ont montré que l'ensemble des combustibles fossiles présents dans le sous-sol, qu'il s'agisse de gisements exploités, en passe d'être exploités, ou simplement identifiés, représentent 11 000 gigatonnes d'émissions potentielles de CO<sub>2</sub>, soit vingt fois ce que nous pouvons émettre si nous souhaitons pouvoir maintenir le réchauffement climatique sous cette barre des 2°C ;

**CONSIDERANT** la campagne lancée il y a trois ans par le mouvement 350.org de « désinvestissement du secteur fossile », qui se fonde sur le constat que certaines institutions encouragent le réchauffement climatique en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles, et encourage les institutions à initier une stratégie d'investissement socialement et écologiquement responsable et pour ainsi agir en faveur du climat ;

Considérant que les entreprises ciblées dans le cadre de cette campagne sont toutes celles qui appartiennent à la liste des 200 entreprises qui possèdent les plus grandes réserves de charbon, de gaz et de pétrole, autrement dit qui représentent les principales sources d'émissions de CO<sub>2</sub> à venir, telles que listées par la « Carbon tracker initiative » ;

**CONSIDERANT** que pour réellement initier ce changement souhaité deux principaux acteurs sont prioritairement à convaincre : les fonds de pension et les banques, qui gèrent des portefeuilles d'investissement très importants ;

**CONSIDERANT** que les caisses de retraites de la fonction publique (Ircantec, Erafp, Cnrac) ainsi que le Fonds de réserve pour les retraites détiennent plusieurs milliards d'actions et obligations émises par ces entreprises ;

**CONSIDERANT** que plus de 700 villes, universités, musées et autres institutions se sont d'ores et déjà engagées dans cette démarche, à l'image des villes de San Francisco et Seattle ou encore de



l'université de Stanford, du Fonds souverain de Norvège, de la fondation Rockefeller Brothers, rejointes par la ville de Paris et une cinquantaine de collectivités locales françaises (parmi lesquelles Lille et Bordeaux, les régions Ile de France et Rhône-Alpes-Auvergne) ;

**CONSIDERANT** que la ville de Saint-Michel-sur-Orge a la responsabilité de protéger la vie et l'environnement de ses habitants des conséquences du changement climatique ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EXPRIME** son soutien à la démarche engagée par diverses institutions de désinvestissement dans les secteurs contribuant au changement climatique ;

**INCITE** l'organisme en charge du système de retraite par capitalisation des conseillers municipaux de Saint Michel sur Orge à ne pas investir dans des entreprises du secteur fossile pour réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables ;

**DEMANDE** en outre aux organismes en charge de la gestion des retraites de ses employés statutaires comme non statutaires (c'est-à-dire l'IRCANTEC, le CNRAC et l'ERAFP) de mettre fin à leurs investissements dans le secteur des combustibles fossiles pour investir dans les renouvelables ;

**DECIDE** que la ville fasse connaître ces différentes initiatives en affichant sur ces différentes publications : « **La ville de Saint-Michel-sur-Orge désinvestit des combustibles fossiles** ».

#### **LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2018-318 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Thérèse, Rose, Marie COUPE née HUGON

Décision n°2018-319 : Achat de concession funéraire par Madame Julie, Josette, Diana OULION née DALET

Décision n° 2018-337 : Cession d'un véhicule RENAULT MASCOTT à la carrosserie Gilles pour la somme de 1550€

Décision n°2018-338 : Remboursement de concession suite à une rétrocession de Monsieur Roland, Pierre SIMON et Madame Annie SIMON née HERRY. Montant: 160€

Décision n°2019-001 : Convention avec Cœur d'Essonne Agglomération pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la piscine pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs

Décision n°2019-002 : Convention artistique avec l'association structures sonores Baschet pour la mise en place d'un cycle de sensibilisation à l'instrumentarium de janvier à juin 2019 et un cycle de découverte de la grange (atelier de création des sculptures sonores). Montant : 4000 €

Décision n°2019-003 : Contrat de location pour un séjour en gîte du 15 au 19 juillet 2019 à Hauteville-sur-mer dans le cadre du projet vacances du centre social. Montant: 776€

Décision n°2019-004 : Contrat de location pour un séjour en gîte du 19 au 23 août 2019 à Hauteville-sur-mer dans le cadre du projet vacances du centre social. Montant : 776€

Décision n°2019-005 : Poste de secours pour le Cross des collèves intégré à la Ronde Saint-Michelloise 2019 le jeudi 18 avril de 8h à 17h dans la Vallée de l'Orge. Montant : 1115 €

Décision n°2019-006 : Poste de secours pour la Ronde Saint-Michelloise 2019, lundi 15 avril de 13h à 17h et mardi 16 avril de 8h à 17h dans le parc Jean Vilar. Montant : 900 €

Décision n°2019-007 : Convention avec l'Espace Marcel Carné pour mise à disposition gracieuse d'un véhicule neuf places, du 17 au 22 janvier, afin de transporter des artistes

Décision n°2019-008 : Prolongation de la convention de prêt à usage avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France jusqu'au 31 décembre 2019 pour le bien situé 2 bis rue du Four.

Les numéros 2018-320 à 2018-336 sont des délibérations.

### MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée  
 MBC : marché à bons de commandes  
 FCS : fournitures courantes et services  
 AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique  
 PI : prestations intellectuelles  
 NF : non formalisé

### **Marchés conclus depuis le dernier CM**

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
18 28 PA	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du gymnase du COSEC	THEODORUS KERKVLIT ARCHITECTE mandataire du groupement THEODORUS KERKVLIT ARCHITECTE / ACTIF / INGERCO	PA	Forfait provisoire avec PSE OPC : 38 352 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
18 25 1 PA	Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du patrimoine bâti de la Ville Lot 1 : Peinture - Sols - Cloisons - Faux plafonds - Menuiseries extérieures	A.D.L.V.O	PA	Montant maximum annuel : 300 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
18 25 2 PA	Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du patrimoine bâti de la Ville Lot 2 : Charpente - Couverture	SCHNEIDER ET CIE	PA	Montant maximum annuel : 500 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
18 25 3 PA	Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du patrimoine bâti de la Ville Lot 3 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	SCHNEIDER ET CIE	PA	Montant maximum annuel : 200 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
19 05 PA	Etude des déplacements piétons sur les cheminements communaux	TRANSITEC INGENIEURS-CONSEILS mandataire du groupement TRANSITEC INGENIEURS-CONSEILS / ALYCE	PA	Forfait : 33 185 € HT Prestations complémentaires montant maximum de 40 000 € HT	18 mois
18 23 PA	Achat, installation et mise en service de plusieurs self-services dans les salles de restauration élémentaires de divers groupes scolaires de Saint-Michel-sur-Orge : <b>Affermissement des tranches optionnelles n°1 et 2</b>	CUISINES EQUIPEMENTS	PA	Forfait TO1 : 47 854,80 € HT Forfait TO2 : 45 560,60 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie du matériel proposée par le titulaire
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 2 : Revêtement sol souple <b>Affermissement des tranches optionnelles n°2 (Travaux afférents à l'étage 1 partie 2 selon le plan) et 3 (rez de chaussée bas)</b>	GRUPE SOLSTIS	PA	Forfait TO2 : 29 169 € HT Forfait TO3 : 17 039 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
18 22 PA	Accord cadre multi attributaires relatif à une mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et à une mission de contrôle technique (CT) pour divers travaux réalisés par la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 1 : Mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	CONTRÔLE G SATELIS COORDINATION MANAGEMENT MANAG	PA	Montant maximum annuel : 35 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
18 22 PA	Accord cadre multi attributaires relatif à une mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et à une mission de contrôle technique (CT) pour divers travaux réalisés par la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 2 : Mission de contrôle technique (CT)	DEKRA INDUSTRIAL ALPHA CONTRÔLE QUALICONSULT	PA	Montant maximum annuel : 20 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max

## Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
17 25 PA	Marché de travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares-Yvon Lot 14 : Mur mobile AVENANT 1: Avenant ayant pour objet une modification des prestations initialement prévues	ALGAFLEX	Moins-value : - 2 520 € HT
17 25 PA	Marché de travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares-Yvon Lot 12 : Serrurerie AVENANT 1: Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	SNGT	Plus-value : 3 505 € HT
16 14 PA	Prestations de restauration collective municipale AVENANT 4: Avenant technique ayant pour objet de mettre en œuvre un double choix de plat principal pour le repas de l'ensemble des convives des écoles élémentaires du Parc de Lormoy et de Lamartine à compter du 14 janvier 2019	ELRES	Sans incidence financière

La séance est levée à 23h56



Sophie RIGAULT  
Maire de Saint-Michel-sur-Orge

Affiché le : 15/02/2019